

## REGLEMENT INTERIEUR DU CLUB NATATION PLAISIROIS

- Il est obligatoire de retirer vos chaussures avant d'entrer dans les vestiaires collectifs à votre disposition. Des rangements sont disponibles dans le hall d'accueil à cet effet.
- Les vestiaires et leurs équipements (casier, sèche-cheveux...) sont de la responsabilité de la piscine et ne sont pas surveillés. Le club ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de dysfonctionnement ou de vol.
- La qualité et la chaleur de l'eau des douches et des bassins ne sont pas de la responsabilité du club.
- Le club se conforme au règlement intérieur de la piscine ce qui implique que le **PORT DU BONNET** en silicone ou en tissu et la **DOUCHE** sont **OBLIGATOIRES AVANT DE RENTRER DANS L'EAU**.
- Pour votre sécurité, le port de claquettes ou chaussures de piscine est **FORTEMENT** conseillé dans les vestiaires et sur le bord du bassin afin d'éviter les chutes.
- Les adhérents acceptent que des photos en groupes et lors des événements sportifs soient prises et susceptibles d'être mises en ligne sur le site web du club.
- Pour la fermeture des casiers, une carte perforée par un employé de la piscine pourra être faite avec une ex-carte de fidélité de magasin, etc....
- En cas d'incivilités ou de perturbations, aussi bien sur les bassins que dans les vestiaires, le club se réserve la possibilité d'exclure temporairement ou définitivement l'adhérent responsable de ces nuisances.

Lorsque les cours ne peuvent être assurés pour fermeture de la piscine (raisons techniques, sanitaires, sécurité, travaux ...) les séances ne seront pas remboursées.

Aucun remboursement ne pourra avoir lieu une fois la saison commencée.